

Nantes, le 4 octobre 2021



Sections académiques du **SNES-FSU**, du **SNEP-FSU** et du **SNUEP-FSU** de l'académie de Nantes
Coordination régionale du **SNUIPP-FSU** des Pays de la Loire
Section **SNESUP-FSU** de l'Université de Nantes
Section **FSU de l'INSPE** Pays de la Loire
stagiaires@nantes.snes.edu



CGT éduc'Action 44
44@cgteduc.fr

Sud Education 44
sudeducation44@gmail.com



A
Monsieur Mohammed BERNOUSSI
Directeur de l'INSPE de l'Académie de Nantes
mohammed.bernoussi@univ-nantes.fr
23 rue du Recteur Schmitt – BP 92235
44322 Nantes cedex 3

Copie à
Madame Christine CHOQUET
Responsable du site de Nantes
Christine.Choquet@univ-nantes.fr

Madame Frédérique MOREAU
Responsable administrative et financière
Frederique.Moreau@univ-nantes.fr

Objet : URGENT – Demande d'audience au sujet des permanences syndicales sur le site de Nantes l'INSPE de l'académie de Nantes.

Monsieur le directeur,

Le 20 septembre dernier, madame la responsable administrative et financière a adressé aux organisations syndicales un message les informant qu'il n'était plus possible de « maintenir les permanences » dans le hall de l'INSPE pour des raisons liées à sa « gestion actuelle », et pour la durée de l'année scolaire, sans plus d'explications concernant les raisons de cette impossibilité. Ce courrier leur apprend qu'une salle serait désormais mise à leur disposition.

Nous sommes très surpris-es de l'interdiction d'accès au hall qui nous est faite, sans préavis et sans discussion préalable sur les conditions qui permettraient notre présence malgré la situation sanitaire (qui, par ailleurs, semble vouloir se stabiliser), et la tension qui peut exister certains midis lorsque les étudiant-es et les stagiaires sont nombreux-ses à vouloir déjeuner dans le hall.

Représentant-es syndicaux des personnels des 1^{er} et 2nd degré, nous exerçons notre mandat syndical dans un établissement de formation auprès de l'ensemble des personnels stagiaires et titulaires, dont certain-es exercent aussi à l'INSPE. Notre présence se fonde sur le droit syndical, qui permet aux agent-es publics de bénéficier d'informations syndicales et d'exercer une activité syndicale sur leur lieu et leur temps de travail.

Les personnels de l'INSPE ne sauraient en être exclu-es, ni les stagiaires qui, bien qu'usager-ères de l'INSPE, sont aussi des personnels de l'Education Nationale en formation, pour laquelle ils et elles sont d'ailleurs rémunéré-es.

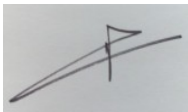
La situation sanitaire n'empêche en rien notre présence dans le hall, surtout si nous respectons le protocole sanitaire. Le fait que les étudiant-es et stagiaires déjeunent dans le hall n'empêche pas davantage notre présence, surtout si nous nous annonçons à l'avance, nous en avons fait l'expérience de nombreuses années durant. Pour quelles raisons cela ne serait-il plus possible aujourd'hui ?

Cette entrave à l'exercice du droit syndical est inacceptable et obère gravement le dialogue social auquel les directions de la composante et de l'université disent être très attentives et affirment se prévaloir. Elle est d'autant plus choquante que pendant une dizaine de jours fin août et début septembre, les banques et assurances ont quant à elles été autorisées à assurer des permanences dans le hall, mobilisant de nombreuses tables normalement destinées à l'usage des usager-ères. Ce jeudi 23 septembre, cinq éditeurs (Hachette, Hatier, Nathan, Magnard et Retz) sont d'ailleurs présents toute la journée, de 10h à 16h, dans ce même hall qui nous est interdit sur le temps du midi ! Est-ce la présence d'organisations syndicales qui gêne en tant que telle ?

Nous espérons qu'une issue soit trouvée qui permette à la fois aux étudiant-es et stagiaires de déjeuner dans le hall dans de bonnes conditions, et aux organisations syndicales d'y être présentes, sans entrave à leur action et, pour les personnels et stagiaires, à l'exercice de leur droit syndical. C'est pourquoi nous sollicitons une audience de toute urgence, dans la suite des demandes de la FSU, du SGEN-CFDT et de l'UNSA qui vous sont déjà parvenues et sont restées à ce jour sans réponse.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de nos salutations respectueuses et l'assurance de notre dévouement au service public d'éducation.

Pour la FSU
Marie HAYE



Pour SUD éducation
Clément Brochard



Pour la CGT Educ'action
Karine PERRAUD

